

**Ordonnance
sur la formation professionnelle initiale
d'assistante en pharmacie/assistant en pharmacie
avec certificat fédéral de capacité (CFC)¹**

du 14 décembre 2006 (Etat le 8 juin 2010)

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007

¹ La présente ordonnance et ses modifications ne sont publiées ni dans le RO, ni dans le RS (voir RO **2007** 275, **2010** 2163). Le texte peut être obtenu auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, www.bundespublikationen.ch.
Il paraît sur Internet à l'adresse
<http://www.bbt.admin.ch/themen/grundbildung/00470/index.html?lang=fr>

